

ETUDE PRÉCONISATIONS PROGRAMMATION 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ EN OUTRE-MER ANTILLES GUYANE

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Phase 1 : Etat des lieux et bilan de la programmation FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 en Outre mer

Synthèse globale

Océan Indien

Antilles Guyane

Benchmark des bonnes pratiques

Phase 2 : Diagnostic en vue de la programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

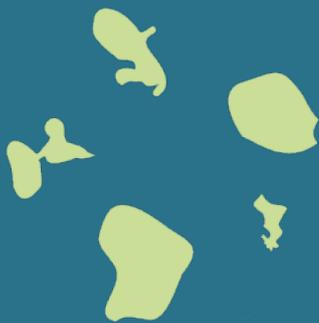
Diagnostic global

Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

Rapport global

Océan Indien

 Antilles Guyane



MAI 2020



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.



Sommaire

SOMMAIRE	3
TABLE DES ACRONYMES	5
0 OBJECTIFS ET ENJEUX	6
0.1 Propos introductifs.....	6
0.2 Présentation des différentes phases de l'étude	7
0.3 Les attentes au regard de la phase 2	7
0.4 Statut du présent rapport et méthodologie mobilisée	7
0.5 Note de lecture	8
1 OS1 – UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE	12
1.1 Rappel du cadre européen.....	12
1.2 Identification des enjeux prioritaires	15
1.3 Réflexions sur la mise en œuvre.....	18
1.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte	22
2 OS2 – UNE EUROPE PLUS VERTE	23
2.1 Rappel du cadre européen.....	23
2.2 Identification des enjeux prioritaires	26
2.3 Réflexions sur la mise en œuvre.....	30
2.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte	33
3 OS3 – UNE EUROPE PLUS CONNECTEE	34
3.1 Rappel du cadre européen.....	34
3.2 Identification des enjeux prioritaires	36
3.3 Réflexions sur la mise en œuvre.....	38

3.4	Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte	39
4	OS4 – UNE EUROPE PLUS SOCIALE	40
4.1	Rappel du cadre européen.....	42
4.2	Identification des enjeux prioritaires	46
4.3	Réflexions sur la mise en œuvre.....	51
4.4	Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte	54

Table des acronymes

AG	Autorité de gestion
CC	Changement Climatique
CRE	Commission de régulation de l'énergie
CTG	Collectivité Territoriale de Guyane
CTM	Collectivité Territoriale de Martinique
DAS	Domaine de spécialisation intelligente
DE	Demandeurs d'emploi
DROM	Départements et régions d'outre-mer
ENR	Energie renouvelable
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds Social Européen
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
NEET	Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire
OS	Objectif Stratégique
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite ou moyenne entreprise
PO	Programme Opérationnel
R&D	Recherche et développement
RH	Ressources humaines
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
S3	Stratégies nationales/régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente
TCSP	Transport collectif en site propre
THD	Très haut débit
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite entreprise
UE	Union européenne

0 Objectifs et enjeux

0.1 Propos introductifs

La **Direction générale des outre-mer (DGOM)** a engagé une étude visant deux objectifs déclinés en sous objectifs :

- **Aider à l'optimisation de la consommation des fonds européens pour la période de programmation 2014/2020**
 - Réduire au maximum le risque de dégageant en tentant d'identifier puis de lever les principaux obstacles à la programmation du FEDER et du FSE, dans l'objectif d'une certification au-delà du seuil du dégageant fixé ;
 - Identifier les freins et les bonnes pratiques en matière de programmation et de consommation des fonds européens de la période actuelle 2014-2020 d'ici la fin de la programmation avec notamment pour enjeu d'isoler les déterminants d'une bonne programmation et consommation des fonds jusqu'à la fin de la période de programmation ;
 - Formuler des recommandations pour une valorisation accrue des bonnes pratiques et asseoir un meilleur partage d'expérience entre autorités de gestion
- **Préparer la période de programmation 2021/2027**
 - Proposer des éléments de diagnostic et les préconisations pertinentes pour alimenter les aspects concernant les RUP dans le futur accord de partenariat
 - Identifier les enjeux 2021 – 2027 et faire des propositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle, en particulier s'agissant des conditions de succès juridiques et financières

Cette étude couvre l'ensemble des **régions ultra périphériques** et concerne le **FEDER et le FSE**.

Deux lots géographiques ont été définis : un lot Antilles Guyane et un lot Océan Indien. Une mission de coordination est par ailleurs en place.

Le cabinet EY a été mandaté pour réaliser cette étude pour la zone Antilles-Guyane, couvrant les territoires de Guadeloupe et de Saint-Martin, la Guyane et la Martinique. Les programmes concernés par le présent rapport sont donc les suivants :

- ▶ PO FEDER-FSE Guadeloupe Région Guadeloupe
- ▶ PO FEDER-FSE Guadeloupe – Saint Martin Etat
- ▶ PO FEDER-FSE Guyane Collectivité de Guyane
- ▶ PO FSE Guyane Etat
- ▶ PO FEDER-FSE Martinique Collectivité de Martinique
- ▶ PO FSE Martinique Etat

Ce rapport présente les principaux enjeux recensés pour les objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 4 des futurs PO 2021-2027. Après un bref rappel du cadre européen pour chacun de ces objectifs, il présente les enjeux identifiés pour chaque objectif spécifique ainsi que les retours d'expérience de la période 2014-2020 qui devront également guider la définition et la mise en œuvre des futurs programmes.

Précaution de lecture en lien avec la crise sanitaire en cours du Covid-19

Les travaux ont été menés avant la crise Covid-19 et ne tiennent pas compte des éventuelles réorientations, en termes de prévention du risque sanitaire et de relance de l'activité économique. Il conviendra que les autorités de gestion adaptent ces orientations en fonction du bilan qu'elles seront en capacité de tirer à l'issue de cette crise.

0.2 Présentation des différentes phases de l'étude

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 2 phases clés.

Phase 1: retours et partage d'expériences des programmes de la période 2014- 2020

Cette phase vise les objectifs suivants :

- Mettre en perspective les freins et les leviers des différents axes des PO des 2 RUP
- Identifier les points bloquants pour la programmation (quelle que soit leur nature) et repérer les leviers pour les dépasser
- Repérer et valoriser les bonnes pratiques et les leviers clés pour optimiser la programmation
- Proposer des préconisations partagées

Phase 2 : Identification des enjeux pour les programmes par objectif stratégique 2021-2027

Cette phase vise les objectifs suivants :

- Identifier les enjeux et priorités pour la future programmation au regard du nouveau cadre d'intervention des FESI et du retour d'expérience de la programmation 14-20
- Analyser l'impact des évolutions réglementaires
- Contribuer au diagnostic de l'accord de partenariat dont la taille a été réduite pour la prochaine période de programmation
- Proposer des recommandations partagées

0.3 Les attentes au regard de la phase 2

Selon le CCTP est attendu au cours de la phase 2, un rapport intermédiaire puis un rapport final contenant les enjeux et les propositions de mise en œuvre pour le FEDER / FSE + pour la période 2021-2027 pour les 4 OS retenus du périmètre de l'étude.

Il s'agit de :

- Identifier les enjeux et faire des propositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle, en particulier les conditions de succès juridiques et financières (pour éviter notamment les conflits de financement et lever les obstacles à la programmation) ;
- Faire le lien entre les orientations quant à l'utilisation des crédits FEDER / FSE + / AS RUP pour 2021-2027 et :
- Le « Rapport Pays » de la Commission et les « Recommandations Pays » 2019 et ses domaines d'interventions prioritaires ;
- Les politiques nationales et européennes pour lesquelles des zones de recouvrement et des cofinancements disponibles ont été identifiés ;
- S'interroger sur l'opportunité, si les autorités de gestion le souhaitent, de prévoir des instruments financiers et proposer, le cas échéant, un cadre de mise en œuvre : thématiques concernées, partenaires potentiels. Ce point n'a cependant pas été acté lors des derniers COPIL.

0.4 Statut du présent rapport et méthodologie mobilisée

Le présent rapport concerne la phase 2. Il s'agit d'une version finale la perspective du comité de pilotage avec les représentants des autorités de gestion.

Les propositions et orientations intégrées dans ce rapport sont indicatives et visent à alimenter la réflexion des autorités de gestion, de la DGOM et partager les orientations des territoires. Elles présentent une vision globale à l'échelle du bassin Antilles-Guyane et ne présentent aucun cas un caractère prescriptif pour les autorités de gestion. Celles-ci restent décideurs de l'utilisation des fonds qui leur sont attribués.

Ce document n'engage pas individuellement les autorités de gestion.

La méthode déployée pour la réalisation **de cette deuxième phase** de la mission articule différentes approches :

- L'analyse des cadres stratégiques définissant les politiques publiques et les premiers travaux conduits par les AG au titre de l'élaboration de leur programmes opérationnels (travail préparatoire de diagnostic des besoins, identification des orientations stratégiques des AG) ;
- Des entretiens avec les différentes autorités de gestion pour recueillir les éléments de réflexion concernant la programmation actuelle et la future programmation ;
- La prise de connaissance des documents de programmations stratégiques sur les thématiques en lien avec les fonds européens (plans et schémas) ;
- La mise en perspective des résultats issus du retour d'expérience de la programmation 14-20.

Points d'attention

S'agissant du FSE+, les lignes de partage Etat et Régions ne sont pas encore stabilisées. L'approche proposée ne tient pas compte ni des lignes de partage, ni de l'architecture du PON.

Par ailleurs, certains besoins prioritaires ont été positionnés au titre d'objectifs spécifiques (OS) sans une pleine certitude quant au choix d'OS opéré.

0.5 Note de lecture

Pour une facilité de lecture et canaliser le travail d'analyse, l'identification des enjeux et des propositions de mise en œuvre a été réalisée à l'échelle des grandes orientations retenues dans les objectifs stratégiques identifiés par la Commission européenne dans ses projets de règlement pour la mise en œuvre des fonds 2021-2027 diffusés le 29 mai 2018¹.

Point 1 - Rappel du cadre européen

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
OS 1.i - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	1.1.A	BHP	Renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation et notamment d'améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (pôles par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées
	1.i.B	BHP	Contribuer à accroître la compétitivité de l'économie française en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production

Ce point permet d'identifier par objectif stratégique :

¹ https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/2021_2027/

- les objectifs spécifiques que se fixe la Commission dans ses projets de règlement (la codification permettra de se référencer plus facilement à ces objectifs spécifiques sans rappeler systématiquement les intitulés) ;
- les orientations communiquées à la France à travers l'annexe D du Rapport Pays 2019 qui fait état de besoins hautement prioritaires ou prioritaires pour l'ensemble de la France ou plus spécifiquement pour les RUP (ces besoins sont codifiés dans l'optique d'une analyse croisée dans les tableaux d'analyse) ;
- Les domaines d'intervention concernés qui figurent dans l'annexe I du projet de règlement cadre et la liste des indicateurs (annexés aux projets de règlement des fonds) peuvent être des éléments utiles à prendre en compte pour mieux identifier les orientations souhaitées par la Commission. Ces éléments doivent être étudiés au regard des types d'action que les autorités de gestion souhaiteront mettre en place. Ils ne sont pas présentés dans ce document du fait d'une analyse faite à l'échelle de mesures possibles qui restent, à ce stade, générales.

Point 2 - Identification des enjeux prioritaires

Les éléments présentés ci-après visent à proposer une première identification **des enjeux des territoires** qui se dessinent au regard des documents stratégiques de référence existants élaborés à l'échelle des territoires et des grandes orientations identifiées préalablement entre les Régions ultrapériphériques et leurs partenaires (dont l'Etat).

Les documents d'appui sont les suivants :

- Les Contrats et plans de convergence et de transition 2019-2022 ;
- Le Livre Bleu pour les Outre-Mer découlant de l'exercice des Assises de l'Outre-Mer (2017-2018);
- SRDEII ;
- SRESRI ;
- SDTAN ;
- SDAGE ;
- SRCAE ;
- PPE ;
- Stratégies de spécialisation intelligente ;

Ainsi que les documents préparatoires à l'élaboration des programmes européens 2021-2027 (Travaux de diagnostic 2019, Fiches ANCT présentant les ambitions stratégiques des autorités de gestion – mars 2020, projets de stratégie 2021-2027).

Les tableaux présentés permettent selon des champs d'action génériques prédéfinis par les prestataires permettent de spécifier :

- 1** – de préciser les enjeux identifiés au regard de l'analyse documentaire et de la concertation avec les acteurs du territoire
- 2** – d'apporter des commentaires justifiant cet enjeu au regard d'élément de diagnostic et/ou de retours d'expérience de la période 2014-2020.
- 3** – d'identifier l'objectif spécifique pouvant permettre de répondre à l'enjeu identifié
- 4** – de mettre en relation les éléments d'orientation de l'Annexe D et d'identifier le degré de cohérence entre les orientations de la Commission et les enjeux

😊 : *bonne cohérence*

😬 : *cohérence non optimale dans la mesure où certains aspects de l'enjeu ne sont pas couverts par les besoins jugés hautement prioritaires ou prioritaires par la Commission*

☹️ : Absence d'orientation formulée par la Commission au regard de l'enjeu identifié

5 – de formuler des observations éventuelles justifiant le degré d'adéquation de l'enjeu et des orientations de la Commission

Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
①	②		③ Réf. ④ Adéquation	⑤
Stimuler la recherche et l'innovation via le soutien aux projets et infrastructures de recherche publics structurants pour les territoires dans les secteurs	<ul style="list-style-type: none"> Des capacités de recherche et innovation dans les territoires qui reposent essentiellement sur les établissements de recherche publics présents dans la zone (CIRAD, IFREMER, Institut Pasteur, CNRS, Universités...) Une dépendance de ces structures aux aides régionales pour mener leurs travaux de recherche et développer les infrastructures associées Des équipes de recherche qui ne parviennent pas toujours à atteindre une masse critique suffisante pour être pleinement intégré dans les réseaux de recherche nationaux et internationaux, basés généralement en métropole 	1.i	1.i.A ☺️	Soutenir le développement de la recherche publique
			1.i.B ☹️	Potentiel d'innovation encore limité

Point 3 - Réflexions sur la mise en œuvre

OS	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
----	-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Ce point permet de formuler des propositions au regard de la mise en œuvre 2014-2020. Il identifie au regard des enjeux :

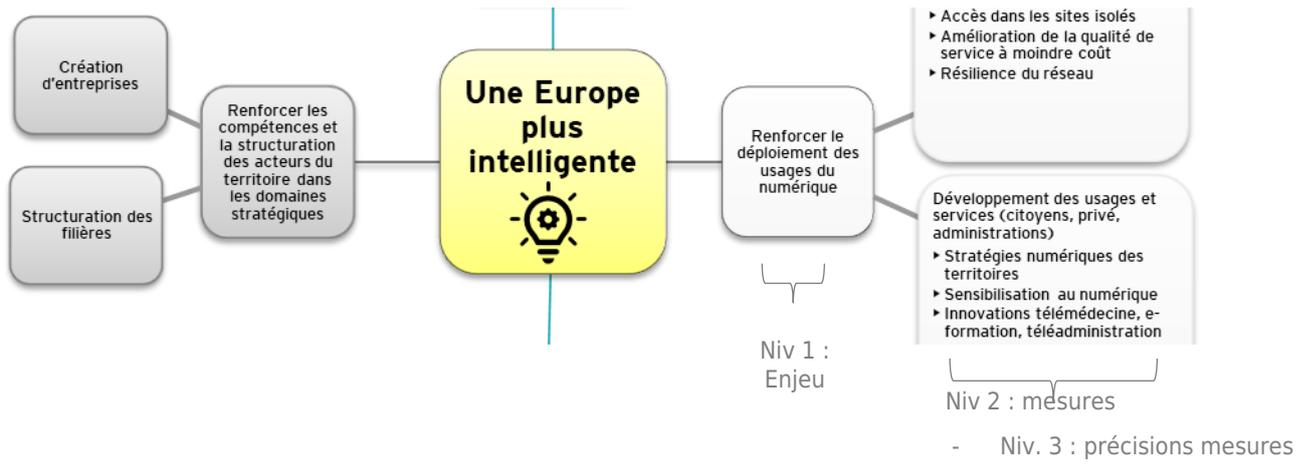
- Les points d'attention qu'il convient d'avoir au regard de l'expérience des fonds européens 2014-2020.
 - En cas de freins à la programmation identifiés dans le rapport 1, cette partie du rapport pourra notamment permettre de recommander de ne pas décliner certains enjeux ou parties d'enjeux dans le cadre des fonds européens. **Ces aspects seront indiqués en rouge ;**
 - En cas de difficultés rencontrées, les points d'attention permettront de mettre en avant des propositions d'amélioration de la mise en œuvre des fonds (modes de financement, mesures de simplification) ou d'identifier les freins à lever.
- La revue des politiques ou règles nationales et des autres dispositifs dont il est important de tenir compte avec des points de vigilance éventuels sur l'articulation à mettre en place.

Point 4 - Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Au regard des points d'analyse 2 et 3, cette partie permettra d'identifier, via des cartes heuristiques, des exemples de mesures envisageables prenant en compte les enjeux et l'expérience antérieure des fonds européens. Cette liste ne présente pas un caractère exhaustif. Cette partie garde un caractère indicatif vis-à-vis des autorités de gestion.

Les « mesures » ne correspondent pas à un niveau de développement de la logique d'intervention des PO 2021-2027. Elles constituent des ensembles de types d'actions qui pourraient être envisagés dans les PO au regard des enjeux identifiés. Dans certains cas, afin de clarifier le contenu envisageable, un niveau 3 de précisions peut être fourni dans les cartes heuristiques.

Ces mesures n'ont pas vocation à être intégrées en l'état dans les PO. Elles peuvent néanmoins être source d'inspiration pour les autorités de gestion, qui devront nécessairement adapter et préciser les termes au regard de la spécificité de chaque territoire.



1 OS1 – Une Europe plus intelligente

L'objectif stratégique 1 est dédié au soutien à une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante. Il est décliné en 4 objectifs spécifiques :

- ▶ 1.i. Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ;
- ▶ 1.ii. Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics ;
- ▶ 1.iii. Renforcer la croissance et la compétitivité des PME ;
- ▶ 1.iv. Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

1.1 Rappel du cadre européen

Les constats listés dans le rapport pays France 2019 portant sur l'évaluation des progrès concernant les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis et en particulier dans son Annexe D sur les orientations en matière d'investissement des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France sont rappelés ci-dessous :

- ▶ En dépit de son potentiel d'innovation, l'écart entre la France et les pays plus innovateurs de l'UE ne se résorbe pas.
- ▶ D'importantes disparités sont observées entre les régions.
- ▶ Un objectif de 3 % du PIB pour 2020 en ce qui concerne l'intensité de recherche – développement qui n'est pas atteint.
- ▶ Les résultats français sont inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale.
- ▶ L'indice de compétitivité régionale des PME fait apparaître d'importantes disparités internes.

Légende : des niveaux de priorité indiqués par la Commission : BHP : hautement prioritaire / BP : Prioritaire / B : Besoins

Objectif spécifique concerné		Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019	
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
OS 1.i - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	Consignes générales :		
			<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les besoins et le potentiel nationaux et régionaux, ainsi que les stratégies de spécialisation intelligente et les synergies avec les programmes Horizon Europe. Augmenter les niveaux d'investissements régionaux dans la recherche et l'innovation avec l'objectif de se rapprocher de ceux des régions françaises
	1.1.A	BHP	Renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation et notamment d'améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (pôles par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées
	1.i.B	BHP	Contribuer à accroître la compétitivité de l'économie française en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production
	1.i.C	BP	Renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l'innovation régionale, l'attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents
	1.i.D	BP	Soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, en favorisant le développement des compétences, des technologies et des infrastructures nécessaires et en stimulant la coopération intégrée dans les nouvelles chaînes de valeur entre les programmes et au-delà des frontières
OS 1.ii - Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.ii.A	BP	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics, en particulier dans le cadre de projets interrégionaux.
	1.ii.B	BP	Volonté de soutenir des projets en particulier interrégionaux
OS1.iii - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME	1.iii.A	BHP	Améliorer la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises, d'opérer une transformation industrielle intelligente et de favoriser le renforcement des connexions entre les acteurs (regroupe-

ments), en particulier pour :

- Contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups) en facilitant l'intégration des résultats de la recherche, du développement et de l'innovation dans le processus d'exploitation économique des nouvelles petites et moyennes entreprises du secteur productif et du secteur des services ;
- Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple) ;

Contribuer à améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale.

OS 1.iv - Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

1.i.D

BP

Soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, en favorisant le développement des compétences (*pas spécifiquement identifié sur l'OS 1.iv*)

1.2 Identification des enjeux prioritaires

Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
			Réf.	Adéquation	
i. Innovation - Recherche Stimuler la recherche et l'innovation via le soutien aux projets et infrastructures de recherche publics structurants pour les territoires dans les secteurs stratégiques et renforcer l'intégration des acteurs privés dans l'écosystème de RDI (partenariats publics-privés, réseaux et plateformes)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des capacités de recherche et innovation dans les territoires qui reposent essentiellement sur les établissements de recherche publics présents dans la zone (CIRAD, IFREMER, Institut Pasteur, CNRS, Universités...) ▶ Une dépendance de ces structures aux aides régionales pour mener leurs travaux de recherche et développer les infrastructures associées ▶ Des équipes de recherche qui ne parviennent pas toujours à atteindre une masse critique suffisante pour être pleinement intégré dans les réseaux de recherche nationaux et internationaux, basés généralement en métropole ▶ Nécessité de renforcer l'utilisation des infrastructures présentes sur les territoires pour maximiser les retombées économiques de la RDI ▶ Un tissu entrepreneurial composé essentiellement de TPE avec une faible capacité d'innovation ▶ Un manque de liens entre les acteurs de la recherche et les acteurs privés, et mise en place récente (sauf en Martinique) d'acteurs en charge du développement économique (Guyane Développement Innovation, Agence Guadeloupe en cours de préfiguration), hormis dans certains secteurs (réseaux RITA dans le domaine agricole ou PARM pour l'agroalimentaire en Martinique) 	1.i	1.i.A	😊	Soutenir le développement de la recherche publique
			1.i.B	😞	Potential d'innovation encore limité
			1.i.C	😊	Volonté d'accroître l'intégration dans le tissu national et international
			1.i.D	😞	
ii. Numé- Renforcer le déploiement des usages du numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un développement des usages du numérique par les entreprises encore limité ▶ Opportunité du développement de la télémédecine, du télétravail et de la formation / éducation en ligne pour parer aux difficultés de mobilité sur les territoires et la faible densité de médecins 	1.ii	1.ii.A	😊	Développement des usages particulièrement pertinent en régions ultrapé-

Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
publics	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des efforts de digitalisation des services publics à poursuivre (open data, services en ligne, wifi public) ▶ Une partie de la population et des acteurs du territoire nécessitant un accompagnement important vers le numérique (via la formation) avec un taux d'illectronisme de 10 points supérieur (26,3%) à celui observé en France métropolitaine (16,3%) en 2019 (INSEE) 		<hr/> 1.ii.B	riphériques N.A.
iii. Compétitivité des TPE / PME Accompagner les différents stades de développement des entreprises (dont les microentreprises, petites et moyennes entreprises) afin de renforcer leur capacité d'innovation et d'assurer leur pérennité en particulier dans les secteurs économiques à fort potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de création d'entreprises élevés dans les territoires ▶ Mais des entreprises qui présentent des signes de fragilité importants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Surreprésentation des microentreprises et des entreprises unipersonnelles ○ Peu de réserves de trésorerie disponibles pour les investissements ○ Faible internationalisation, des activités à l'export faiblement développées ○ Faible capacité technique et administrative ▶ Un besoin d'accompagnement des entreprises aux différents stades de développement via des outils de financements adaptés (instruments financiers, subventions) ▶ Un manque de compétitivité des entreprises en raison des surcoûts d'acheminement de la matière première, la taille du territoire (Guyane) et l'étroitesse du marché local ▶ Des filières structurantes dans l'emploi local et fortement dépendantes des aides publiques (filiale canne, sucre, rhum notamment aux Antilles) ▶ Des secteurs économiques à fort potentiel de développement pour les territoires 	1.iii	1.iii.A	😊

Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
	(tourisme, économie bleue, économie verte, ESS en lien avec le vieillissement dans la population dans la zone Caraïbes notamment, filière extractive en Guyane)			
Renforcer les compétences des acteurs du territoire en matière de création d'entreprises et dans les domaines de la spécialisation intelligente ainsi que la structuration des filières à fort potentiel iv. Spécialisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faible niveau d'industrialisation des territoires : la transition industrielle ne constitue pas un enjeu prioritaire pour la zone Antilles – Guyane ▶ Manque de structuration des filières économiques et des acteurs en charge d'accompagner les TPE/PME vers l'innovation ▶ Un niveau de qualification de la population qui demeure en dessous de la moyenne nationale, notamment en raison du départ des plus diplômés pour la métropole (sans retour) ▶ Des capacités techniques et administratives dont disposent les entrepreneurs limitées 	1.iv	1.i.D	😊

1.3 Réflexions sur la mise en œuvre

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
1.i) : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	<p>Poursuivre le soutien aux organismes de recherche publics</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Le soutien aux organismes de recherche publics pourrait être remis en cause dans certains territoires du fait de réticence politique au niveau européen à poursuivre le financement de postes de recherche publics et du manque de visibilité sur les impacts de ces projets de recherche pour les territoires. Ce soutien n'est effectivement pas mentionné dans l'Annexe D du rapport pays France en dehors des collaborations de la recherche publique avec le secteur privé.▶ Ces projets de recherche portés par des organisations publiques participent cependant au rayonnement des territoires sur le volet RDI et à l'attractivité des territoires et sont générateurs d'innovations qui peuvent transférées à l'économie locale (exemple du CIRAD dans le cadre des réseaux RITA).▶ Sur les précédentes programmations, les organismes de recherche étaient d'importants bénéficiaires des programmes.▶ Les objectifs de concentration thématique, de décaissement rapide des financements (règles du N+2) et la faible capacité des entreprises à consommer ces crédits plaident pour la poursuite du soutien aux organismes de recherche publics. Il paraît cependant pertinent de :<ul style="list-style-type: none">○ Renforcer les obligations en matière d'évaluation et de remontée des résultats et impacts locaux de ces projets○ Cibler des projets de recherche dont les potentiels de retombées économiques sont importants, dans les filières jugées prioritaires pour les territoires○ Renforcer les capacités de recherche et accompagner les acteurs vers d'autres sources de financement (H2020 par exemple malgré la forte compétitivité de ce type de projet) notamment pour des projets de recherche fondamentales○ Encourager les projets collaboratifs intégrant des entreprises à l'instar des RITA sur le FEADER.	<p>Au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none">• Grand plan d'investissement (GPI) en faveur du développement des outre-mer et la mise en place d'un compteur. Près de 170 millions d'euros pour des projets ultramarins qui concernent en particulier la transition écologique et énergétique, l'aménagement du territoire ou bien encore la formation ont déjà été engagés.• Programme d'investissements d'avenir (PIA) et le lancement en 2020 d'un appel à manifestation d'intérêt spécifique (AMI) d'un montant de 15 millions d'euros dédié au développement et à l'émergence d'innovations pour les outre-mer. Cet AMI permettra de créer des plateformes d'innovation afin de stimuler l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation en fédérant les acteurs académiques, scienti-

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
	<p>Renforcer la participation des entreprises innovantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les capacités d'innovation des entreprises sont limitées dans la zone Antilles-Guyane ce qui freine le développement de projets d'innovation. ▶ Afin de renforcer la participation des entreprises au programme, plusieurs solutions peuvent être envisagées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un renforcement de la communication sur les aides disponibles pour les entreprises ○ Un accompagnement spécifique des entreprises pour le montage de dossier et la définition du projet par les acteurs de l'innovation (pépinières, pôles...) <p>Soutenir la mise en réseau des acteurs en particulier entre les organismes de recherche public expérimenté et les entreprises innovantes</p>	<p>fiques, économiques et territoriaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du haut débit en France : plan France Très Haut Débit (2013) <p>Au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans de convergence des territoires à horizon 2030 et contrats de convergence 2019 pour le financement des infrastructures de recherche notamment • SRDEII et SRESRI définissant les orientations stratégiques du développement économique régional et du schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche • Stratégie de spécialisation intelligente définissant les domaines d'activités stratégiques de la région • Schéma d'aménagement numérique (SDTAN) des collectivités
<p>1.ii. Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics</p>	<p>Encourager le dépôt de dossier sur les usages du numérique via l'accompagnement renforcé des entreprises et le lancement d'appels à projets</p> <p>La sollicitation des mesures dédiées au développement des usages du numérique a été variable selon les territoires, alors même que ces mesures sont extrêmement pertinentes dans les territoires de la zone. Le renforcement de l'accompagnement des entreprises pour développer ce type de projets ainsi que le lancement d'appels à projets ciblés, notamment à destination des organisations publiques, devraient permettre d'assurer un dépôt de dossier régulier sur ce volet des prochains programmes.</p>	
<p>1.iii. Renforcer la croissance et la compétitivité des PME</p>	<p>Assurer le déploiement des outils alternatifs à la subvention dédiés aux TPE dès le début de la programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les entreprises sont nombreuses à présenter des difficultés de trésorerie sur les territoires ce qui freine l'accès aux subventions FEDER du fait de la nécessité d'avancer les financements. Par ailleurs les temps observés pour l'accès aux subventions FEDER sont longs ne correspondent pas aux besoins des entreprises innovantes. Les outils d'ingénierie financière sont particulièrement pertinents pour répondre à leurs besoins 	

- ▶ Sur la période 2014-2020, la mise en place des outils d'ingénierie financière a suscité de nombreuses discussions sur les modalités de mise en œuvre ce qui a conduit à un lancement tardif des dispositifs.
- ▶ Pour la prochaine période de programmation, il apparaît donc nécessaire de s'assurer de lancer ces dispositifs dès le début de la programmation et d'assurer la continuité avec les outils déjà en place.

Renforcer l'accompagnement aux entreprises pour le montage et le dépôt de dossiers

- ▶ L'instruction des dossiers déposés par les entreprises a pu s'avérer lent et complexe du fait de projets insuffisamment matures, de mauvaise compréhension des obligations FEDER ou encore de dossiers incomplets. Certaines entreprises ont pu également ne pas déposer de dossier du fait d'une méconnaissance des aides disponibles ou de la complexité liée au montage de dossier
- ▶ Un renforcement de l'accompagnement des entreprises au montage et au dépôt de dossier semble donc nécessaire. Il peut prendre plusieurs formes :
 - Un accompagnement par les directions opérationnelles de l'AG ou par les instructeurs
 - Un accompagnement délégué à un acteur du territoire en charge de l'accompagnement des entreprises ou des prestataires externes

Dans tous les cas, il apparaît nécessaire de renforcer la connaissance des règles d'éligibilité du FEDER pour ces différents acteurs, et en particulier pour les prestataires externes auxquels peuvent avoir recours les entreprises afin de garantir la qualité de l'accompagnement dont elles bénéficient.

Enfin, la communication et l'information sur les aides disponibles pourraient également être améliorées notamment en améliorant la lisibilité des aides disponibles via des sites internet d'information sur les fonds européens plus ergonomiques, en formant des acteurs relais et permettant par exemple une visibilité des financements disponibles selon le type de profil du bénéficiaire.

1.iv. Développer les compétences en ce qui concerne la

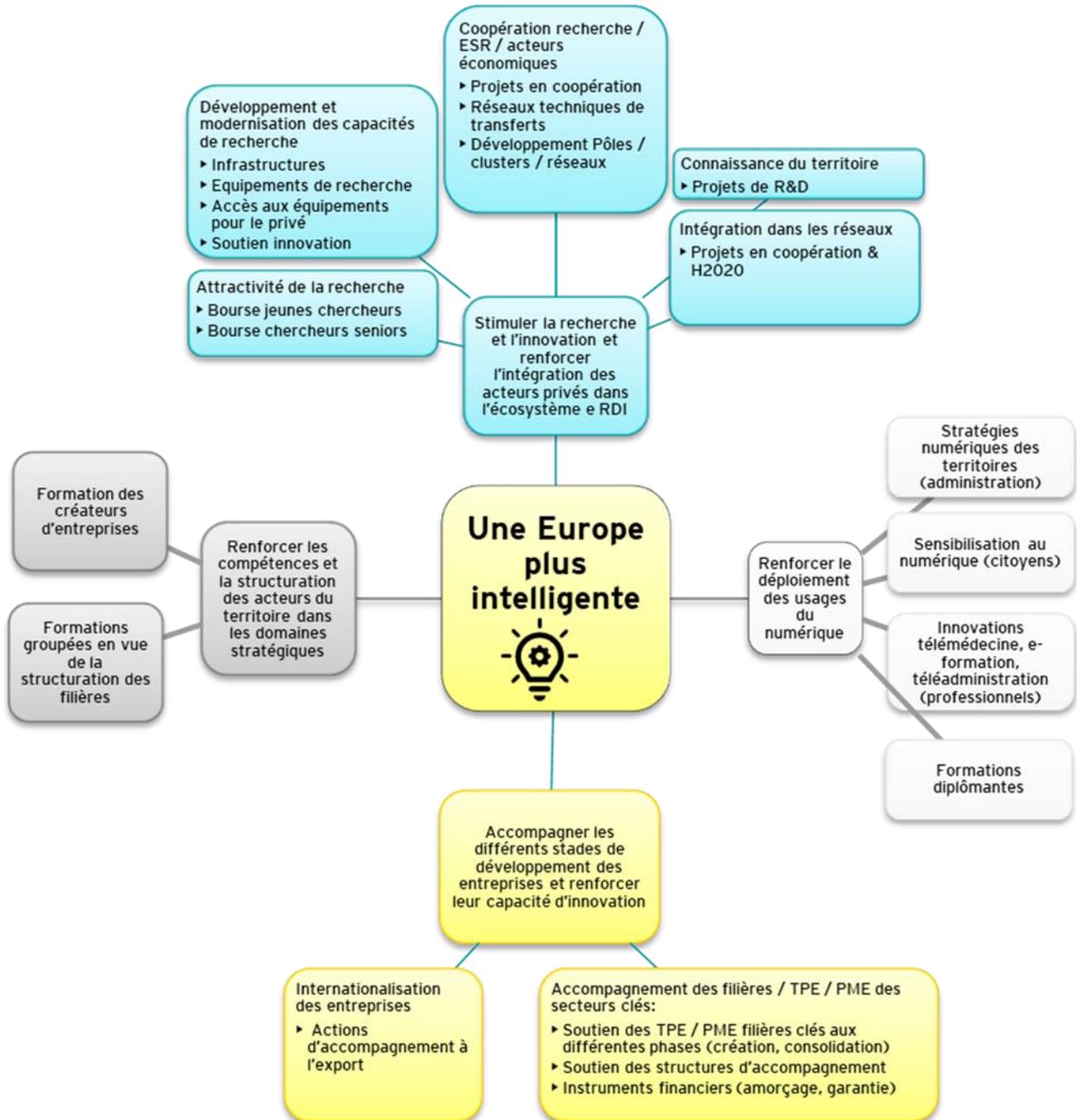
Avoir une attention spécifique sur la mise à jour des stratégies de spécialisation intelligente :

- ▶ L'alignement des projets avec les stratégies S3 est renforcé dans le cadre de la programmation 2021-2027, les stratégies S3 devant s'appliquer à l'ensemble des projets soutenus sur le futur OS1.
- ▶ L'articulation avec les stratégies S3 dans le cadre de la programmation 2021-2027 a été variable selon les territoires : les DAS identifiés dans les territoires ont pu restreindre les projets éligibles au

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise	<p>titre du PO 2014-2020, ou au contraire ont été formulés de manière si large qu'aucun secteur stratégique ne se dégage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Il apparaît ainsi nécessaire de s'assurer pour la prochaine de période de programmation, en lien avec l'actualisation de ces stratégies, que les domaines stratégiques retenus dans la S3 soient reflétés dans les orientations des projets de recherche et d'innovation retenus, et qu'une animation de ces filières soit mise en place. ▶ Au-delà des entreprises agissant dans le domaine de la S3 et pouvant bénéficier d'un soutien, les autres entreprises du territoire peuvent avoir des besoins en vue de renforcer leur compétitivité affaiblie par les caractéristiques d'un marché insulaire. Dans le cadre actuel de la future programmation, ce soutien apparaît compromis. ▶ En particulier, le tourisme représente un secteur d'activité important pour les régions ultra-marines et l'état actuel de la réglementation ne permet pas un soutien direct des entreprises du secteur si le tourisme n'est pas intégré dans la S3. ▶ Les stratégies S3 sont généralement méconnues par les différents acteurs du territoire. Une communication renforcée est ainsi à envisager afin d'assurer la compréhension partagée du contenu des ces stratégies et d'assurer une orientation pertinente des entreprises par les acteurs en charge de leur accompagnement. <p><i>Mobiliser du FSE pour développer les compétences dans les domaines retenus par la S3, en lien avec les besoins des entreprises et acteur du territoire</i></p> <p>Afin de mettre en place une stratégie de filière sur les domaines retenus par la S3, il convient de prévoir la formation de personnel susceptible de participer au développement de ces filières dans le cadre du programme de formation soutenu par le FSE.</p>	

1.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Figure 1 Exemples de mesures possibles dans les programmes 2021-2027 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020



Source : Elaboration EY à partir des ambitions des autorités de gestion et des travaux réalisés

2 OS2 – Une Europe plus verte

L'objectif stratégique 2 est dédié au soutien à une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques. Il est décliné en 7 objectifs spécifiques :

- ▶ 2.i. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique ;
- ▶ 2.ii. Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables ;
- ▶ 2.iii. Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local ;
- ▶ 2.iv. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes ;
- ▶ 2.v. Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau ;
- ▶ 2.vi. Favoriser la transition vers une économie circulaire ;
- ▶ 2.vii. Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution.

2.1 Rappel du cadre européen

Les constats listés dans le rapport pays France 2019 portant sur l'évaluation des progrès concernant les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis et en particulier dans son Annexe D sur les orientations en matière d'investissement des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France sont rappelés ci-dessous :

- ▶ Conformément aux objectifs européens en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la France ambitionne de produire davantage d'énergie renouvelable et d'améliorer son efficacité énergétique, afin de parvenir à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.
- ▶ La France est l'un des dix États membres comptant le plus grand nombre d'espèces menacées et l'État membre comptant le plus grand nombre de régions biogéographiques.
- ▶ Les effets négatifs du changement climatique – notamment les inondations survenues dans les bassins hydrographiques (Loire, Rhône) et les zones côtières (régions atlantiques) – et des grandes catastrophes naturelles sont de plus en plus ressentis.

Légende : des niveaux de priorité indiqués par la Commission : BHP : hautement prioritaire / BP : Prioritaire / B : Besoins

Objectif spécifique concerné		Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019	
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
OS2.i - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	2.i.A	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur résidentiel social et privé (propriétaires à faibles revenus)
	2.i.B	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans les services (y compris les infrastructures sociales, d'éducation et de santé)
	2.i.C	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans l'industrie (bâtiments et émissions de gaz à effet de serre résultant de processus)
	2.i.D	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans les infrastructures, les technologies et les compétences, afin de favoriser la transition vers une production à faible intensité de carbone dans les pôles industriels où la proximité offre des conditions propices à l'économie circulaire, à la symbiose industrielle et à d'autres moyens de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie.
OS 2.ii - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	2.ii.A	BHP	Soutenir le déploiement des énergies renouvelables, y compris l'utilisation efficace de la biomasse (par exemple, des infrastructures à petite échelle pour la production d'énergie renouvelable)
	2.ii.B	BHP	Augmenter la part des énergies renouvelables dans les systèmes de refroidissement et les secteurs de l'électricité dans les régions ultrapériphériques qui sont déconnectées du réseau électrique européen
	2.ii.C	BHP	Soutenir les actions menées en conformité avec l'initiative en faveur d'une énergie propre pour les îles (Corse)
OS 2.iii - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local	2.iii.A		L'annexe D du rapport ne souligne pas de besoins spécifiques sur cet objectif spécifique. Cependant il s'agit d'un objectif indispensable pour permettre notamment le développement des énergies renouvelables et assurer une plus grande maîtrise énergétique
OS 2.iv - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la pré-	2.iv.A	BHP	Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
vention des risques et la résilience face aux catastrophes			
OS 2.v - Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	2.v.A	BHP	Promouvoir l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées dans les régions ultrapériphériques françaises en soutenant les infrastructures de traitement des eaux usées et les réseaux d'approvisionnement en eau propre (uniquement si la connexion des citoyens au réseau est garantie et contrôlée)
OS 2.vi - Favoriser la transition vers une économie circulaire	2.vi.A	BHP	Promouvoir la transition vers une économie circulaire
	2.vi.B	BHP	Promouvoir la collecte et la gestion des déchets municipaux dans les régions ultrapériphériques françaises, notamment en soutenant les infrastructures à petite échelle pour le traitement propre des déchets, et les investissements destinés à accélérer la transition vers une énergie propre.
OS 2.vii - Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution	2.vii.A	B	Renforcer la biodiversité et les infrastructures vertes dans l'environnement urbain, réduire la pollution, en particulier pour contribuer à protéger et à valoriser la biodiversité terrestre et marine et leurs écosystèmes naturels fragiles, également en coopération avec les îles/territoires voisins.

2.2 Identification des enjeux prioritaires

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D	Réf Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
i. Efficacité énergétique	Améliorer l'efficacité énergétique du territoire en soutenant la rénovation énergétique des bâtiments publics, des entreprises et des logements et veillant à l'efficacité énergétique des nouvelles constructions (bâtiments HQE, ventilation naturelle)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La consommation énergétique en Guyane se développe rapidement en lien avec la croissance démographique importante : des mesures s'imposent pour contenir cette croissance énergétique en privilégiant des modes de consommation peu énergivores. ▶ L'atteinte de l'autonomie énergétique des territoires nécessite une diminution des consommations en énergie. Outre la sensibilisation des citoyens et acteurs locaux, celle-ci passe également par la réduction des consommations d'énergie fossile, via l'adaptation du bâti, et l'utilisation de techniques plus performantes pour l'eau chaude sanitaire, la climatisation et l'éclairage public. ▶ En complément, les consommations énergétiques du territoire sont fortement dépendantes de l'utilisation des véhicules thermiques individuels. Le transport routier représente près de d'un tiers des consommations énergétiques des territoires. 	2.i	2.i.A	😊	Particulièrement pertinent au regard de la dépendance aux énergies fossiles dans la zone et la croissance démographique guyanaise
				2.i.B	😊	
				2.i.C	😊	
				2.i.D	😊	
ii. ENR	Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique en soutenant	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En raison de l'absence d'interconnexion énergétique entre la zone concernée et l'Europe, il existe une forte dépendance de ces territoires aux énergies fossiles importées pour la production d'électricité notamment. ▶ Pourtant, la zone présente un potentiel de développement des ENR important 	2.ii	2.ii.A	😊	Point de vigilance sur la faible capacité en biomasse des terri-

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
	<p>nant notamment l'autoproduction et l'autoconsommation</p> <p>(photovoltaïque, éolien, marin, géothermique...), déjà partiellement exploité avec des centrales biomasses (bagasse, bois), géothermiques (Guadeloupe), hydroélectriques (Guyane, Guadeloupe) ou photovoltaïques. Les centrales thermiques continuent de dominer la production électrique aux Antilles et produit un tiers de l'électricité en Guyane.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les objectifs du gouvernement pour les territoires d'outre-mer visent zéro émission de carbone (Trajectoire outre-mer 5.0) à horizon 2030, en cohérence avec les stratégies de l'Union. ▶ Au-delà de la production électrique dans les centrales, la production d'énergie renouvelable pour l'autoconsommation a déjà été amorcée ces dernières années avec l'appui du FEDER, avec la mise en place de chauffe-eaux solaires individuels et microcentrales pour les villages isolés (Guyane). Les besoins restent importants en la matière. ▶ La fermeture des centrales à charbon à horizon 2022 voulue par le président rend nécessaire la substitution de ce combustible par une autre source dans la centrale mixte bagasse / charbon du territoire guadeloupéen. ▶ La vulnérabilité du territoire antillais aux cyclones rend nécessaire le développement de microcentrales permettant de renforcer la résilience des territoires lorsque le réseau électrique est hors service. 		<p>2.ii.B</p> <hr/> <p>2.ii.C</p>	<p>😊</p> <hr/> <p>N.A.</p>	<p>toires insulaires en substitution du charbon</p> <hr/>
<p>iii. Stockage</p>	<p>Adapter les infrastructures de stockage et les réseaux aux évolutions du mix énergétique attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le développement des ENR sur les territoires fait apparaître des besoins spécifiques en termes de stockage et de distribution de l'énergie ainsi que de systèmes de gestion intelligents afin de piloter les besoins en énergie le plus finement possible. ▶ Des solutions innovantes ont d'ores et déjà été mises en place notamment en Guyane avec un projet de centrale à Mana couplant production photovoltaïque et stockage sous forme d'hydrogène, offrant des perspectives 	<p>2.iii</p>	<p>2.iii.A</p>	<p>N.A</p>	

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
		intéressantes pour les territoires ultramarins.			
iv. Changement climatique	Protéger et informer les populations des risques, notamment liés au CC et améliorer la connaissance des impacts locaux du CC	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des territoires soumis à des risques naturels importants en particulier les risques sismiques et cyclones dans la zone Antilles, et risque de submersion marine et inondation dans toute la zone. Certains risques sont susceptibles de s'aggraver en conséquence des effets du changement climatique et nécessitent une adaptation des zones d'habitation pour réduire la vulnérabilité des ouvrages. ▶ L'exemple récent de l'impact du cyclone Irma à Saint-Martin illustre l'importance de renforcer la résilience des ouvrages et des infrastructures de base et des logements, et la prévention et sensibilisation des populations aux risques naturels. ▶ Pour autant, les impacts du changement climatique sur le territoire sont insuffisamment connus à ce jour. Les travaux menés au niveau mondial n'allant pas à une maille suffisamment précise pour déterminer les effets à l'échelle locale. 	2.iv	2.iv.A	😊
v. Gestion de l'eau	Rattraper les retards en matière de production, stockage et approvisionnement en eau potable ainsi qu'en matière de collecte et traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des difficultés d'accès à l'eau potable encore présentes pour une partie de la population, notamment dans un contexte de croissance démographique en Guyane. ▶ Un niveau de pollution des eaux qui reste préoccupant dans la zone (chlrodécone aux Antilles et mercure en Guyane). ▶ Vétusté des réseaux de distribution d'eau potable. ▶ Renforcement nécessaire des infrastructures d'assainissement de l'eau 	2.v	2.v.A	😊

Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
	potable par de la création de nouvelles infrastructures (Guyane et Martinique) et la rénovation d'infrastructures existantes.			
vi. Déchets / économie circulaire Soutenir la mise en œuvre des plans d'action locaux de gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En raison de l'étroitesse des marchés, le recyclage et la valorisation des déchets restent très peu développés en l'absence de masse critique. Seules quelques unités d'incinération et valorisation énergétique ont été mises en place. Les besoins en matière de gestion et traitement des déchets restent considérables dans la zone, en particulier en Guyane avec la croissance démographique. 	2.vi	2.vi.A	😊
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise en place/révision de plan déchets en Guadeloupe, Saint-Martin et en Martinique et d'initiatives au niveau des EPCI en Guyane nécessitent des investissements structurants pour adapter les infrastructures aux besoins des territoires (mise aux normes, augmentation de la capacité, traitement). ▶ En complément, les territoires s'organisent pour réduire la production de déchets à la source. ▶ La problématique émergente des sargasses dans la zone Antilles nécessite de réfléchir à des pistes d'élimination et de valorisation de cette biomasse marine ayant des impacts sanitaires et économiques conséquents. ▶ La trajectoire outre-mer 5.0 inclut également un volet zéro déchet à horizon 2030, nécessitant de repenser les filières locales pour limiter l'usage des emballages. 		2.vi.B	😊

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
vii. Biodiversité	Renforcer les mesures en faveur de la protection de la biodiversité (protection des espèces menacées et des écosystèmes, lutte contre les pollutions...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des territoires particulièrement riches en biodiversité (hotspot de biodiversité, deux parcs nationaux en Guyane et Guadeloupe, des réserves naturelles) ▶ Des enjeux spécifiques sur certains territoires menaçant la biodiversité (sargasses, pollution au chlordécone et au mercure) ▶ Une valorisation économique de cette ressource naturelle exceptionnelle via le tourisme. 	2.vii	2.vii. A	😊

2.3 Réflexions sur la mise en œuvre

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	<p>Encourager le portage de projets par des tiers pour massifier les projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les aides peuvent être difficiles à mobiliser pour certains acteurs des territoires du fait notamment du manque de trésorerie disponible ▶ Pour les projets répliquables, comme la mise en place de chauffe-eaux solaires ou l'éclairage public peu énergivore, le portage par un tiers permet de faciliter l'accès aux aides et de gagner en efficience, et d'assurer une consommation continue de l'enveloppe ▶ S'agissant du financement des centrales, les impacts du FEDER sur les projets restent mineurs car la viabilité économique des projets de production d'ENR est principalement conditionnée par les tarifs de rachat de la CRE. 	<p>Au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trajectoire outre-mer 5.0 de 2019 : Zéro carbone, Zéro déchet ; Zéro polluant agricole ; Zéro exclusion ; Zéro vulnérabilité. • La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a fixé aux territoires d'Outre-mer des objectifs ambitieux. Dès 2020, ils doivent atteindre 50% d'ENR dans leurs productions électriques locales et 100% dès 2030. • La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) • La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et la stratégie nationale
Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables		
Développer les systèmes, réseaux	<p>Assurer une définition claire des lignes de partages entre les dispositifs FEDER / ADEME / EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur la programmation 2014-2020, de la concurrence entre les dispositifs soutenus par 	

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local	<p>différents acteurs a pu être observée sur les territoires, souvent au détriment de la programmation ! des mesures de PO FEDER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une meilleure définition des lignes de partage entre les dispositifs ainsi qu'une identification plus systématique des possibilités de cofinancements entre les acteurs permettraient de mettre en œuvre des politiques plus efficaces <p>Impliquer les acteurs spécialisés dans le montage des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets portant sur la rénovation énergétique peuvent demander une expertise spécifique importante dont ne disposent pas toujours les instructeurs des autorités de gestion et les porteurs de projet. ▶ L'appui technique des directions opérationnelles spécialisées, de l'ADEME ou d'EDF a ainsi été reconnu comme ayant une valeur ajoutée importante pour faciliter l'instruction des projets et pourrait encore être renforcé pour la programmation 2021-2027 	<p>biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le « plan eau DOM » accompagne les collectivités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, notamment par un renforcement de leurs capacités techniques et financières. • Feuille de route pour l'économie circulaire (avril 2018) • La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire • Projet de loi Risques majeurs Outre-Mer en cours visant à renforcer les moyens en faveur de la prévention des risques, sous le pilotage de la nouvelle délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer
Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les mesures associées à cet objectif ont globalement bien fonctionné sur la période 2014-2020. L'alignement avec les obligations réglementaires, sur les risques sismiques en particulier, constituant un facteur de dynamisme important 	<p>Au niveau régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plans et contrats de convergence cadrent les investissements de l'Etat dans les infrastructures de base du territoire ; • Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) 2019-2028 fixent les orientations stratégiques en matière de production et de consommation d'énergie ; • Plans régionaux de gestion et de prévention des déchets en cours d'actualisation
Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	<p>Identifier de manière la plus précise possible le calendrier de mise en œuvre des projets structurants</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur la période 2014-2020, la programmation des projets structurants sur la gestion de l'eau et des déchets a pu être retardée du fait de facteurs contextuels (développement des plans locaux eau et déchet, évolutions de la gouvernance) 	
Favoriser la transition vers une économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ À la suite de cette phase de transition, la programmation 2021-2027 devrait permettre de voir se réaliser un grand nombre de projets conformément à ces plans. Ainsi il semble nécessaire de disposer d'un calendrier de mise en œuvre de ces projets le plus précis possible afin d'assurer une visibilité dans la gestion du futur programme, les montants FEDER 	

concernés pouvant être importants

Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Faciliter l'accès aux financements européens pour les structures associatives

- ▶ La protection de la biodiversité repose en partie sur des structures associatives dont les capacités financières sont limitées. Afin de ne pas mettre en danger les futurs programmes FEDER et les associations bénéficiaires plusieurs options peuvent être envisagées :
 - Scinder les projets les plus importants en plusieurs phases afin d'encourager des remontées de dépenses régulières et de faciliter le pilotage des projets
 - Mettre en place des avances de trésorerie pour limiter la charge financière pour les associations
 - Encourager le recours aux options de coûts simplifiés, pour faciliter la gestion des projets et les paiements.

2.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Figure 2 - Exemples de mesures possibles dans les programmes 2021-2027 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020



Source : Elaboration EY à partir des ambitions des autorités de gestion et des travaux réalisés

3 OS3 – Une Europe plus connectée

L'objectif stratégique 3 est dédié au soutien à une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC. Il est décliné en 4 objectifs spécifiques :

- ▶ 3.i. Renforcer la connectivité numérique ;
- ▶ 3.ii Développer un RTE-T durable intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques ;
- ▶ 3.iii Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
- ▶ 3.iv Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable.

3.1 Rappel du cadre européen

Les constats listés dans le rapport pays France 2019 portant sur l'évaluation des progrès concernant les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis et en particulier dans son Annexe D sur les orientations en matière d'investissement des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France sont rappelés ci-dessous :

En matière de numérique :

- ▶ Dans les régions ultrapériphériques françaises, la couverture des réseaux d'accès de nouvelle génération est actuellement beaucoup plus faible que la moyenne européenne.
- ▶ Dans quelques zones rurales de la France métropolitaine, le déploiement du haut débit ultrarapide n'est pas encore achevé.

En matière de mobilité :

- ▶ Les régions ultrapériphériques françaises sont confrontées à des problèmes d'accessibilité par voie maritime ou aérienne.
- ▶ Le manque de transports publics et le retard de développement des infrastructures routières perpétuent la dépendance à l'égard des transports individuels.

Légende : des niveaux de priorité indiqués par la Commission : BHP : hautement prioritaire / BP : Prioritaire / B : Besoins

Objectif spécifique concerné		Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019	
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
OS 3.i - Renforcer la connectivité numérique	3.i.A	BP	Améliorer la connectivité numérique dans les régions ultrapériphériques
OS 3.ii - Développer un RTE-T durable intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques			<i>Non applicable dans les RUP.</i>
OS 3.iii - Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	3.iii.A	BP	Promouvoir une mobilité multimodale durable, et notamment soutenir : <ul style="list-style-type: none"> - les investissements dans les transports visant à compenser les surcoûts liés à l'éloignement, qui peuvent être considérés comme prioritaires au titre du Fonds européen de développement régional, en premier ressort avec l'aide de l'allocation spécifique; - des actions transnationales visant à mieux connecter les régions ultrapériphériques aux pays ou territoires voisins.
OS 3iv - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable			

3.2 Identification des enjeux prioritaires

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf / Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
i. Connectivité numérique	Poursuivre le déploiement des infrastructures numériques afin de garantir un accès de haute qualité sur l'ensemble des territoires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les efforts réalisés sur la période 2014-2020 (en complémentarité avec les investissements privés) devraient permettre à la Guadeloupe d'assurer que 100 % des logements et entreprises guadeloupéens soient éligibles au Très Haut Débit (THD) à horizon 2022 au plus tard. La situation est similaire en Martinique. ▶ Des besoins d'infrastructures numériques ou de modernisation des équipements encore présents en particulier en Guyane et Saint-Martin en matière de renforcement du réseau et d'augmentation de la bande passante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Besoins d'augmentation de la bande passante en Guyane avec une perspective de doublement des besoins entre 2017 et 2022 compte tenu de la croissance démographique et celle des besoins des citoyens et des entreprises. ○ Développement du THD à Saint-Martin ○ Couverture des zones isolées / zones blanches encore nombreuses en Guyane (seules 3 communes de l'intérieur sur 17 équipées en 2G) ○ Amélioration de la résilience du réseau via le développement de datacenters locaux (intempéries, insularité) ▶ Déploiement de la 4G et 5G (Guadeloupe et Martinique) 	3.i	3.i.A ☺	La plupart des besoins identifiés dans l'annexe D ont été résorbés sur la période 2014-2020. Les besoins perdurent pour la Guyane et Saint-Martin.
ii. Mobilité durable	Renforcer l'utilisation des transports alternatifs à la voiture individuelle en commençant par le développement des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les transports constituent la principale source d'émissions de CO2 sur les territoires, du fait notamment du fort recours à la voiture individuelle pour les déplacements. Nécessité de renforcer le développement des transports en commun pour répondre aux enjeux locaux de réduction de la consommation d'énergie fossile et de mobilité des habitants, préalable au développement économique. Il apparait nécessaire d'inclure ces mesures dans les objectifs de 	3.iii	3.iii.A ☹	Au-delà des besoins de meilleure connexion à l'hexagone, des besoins impor-

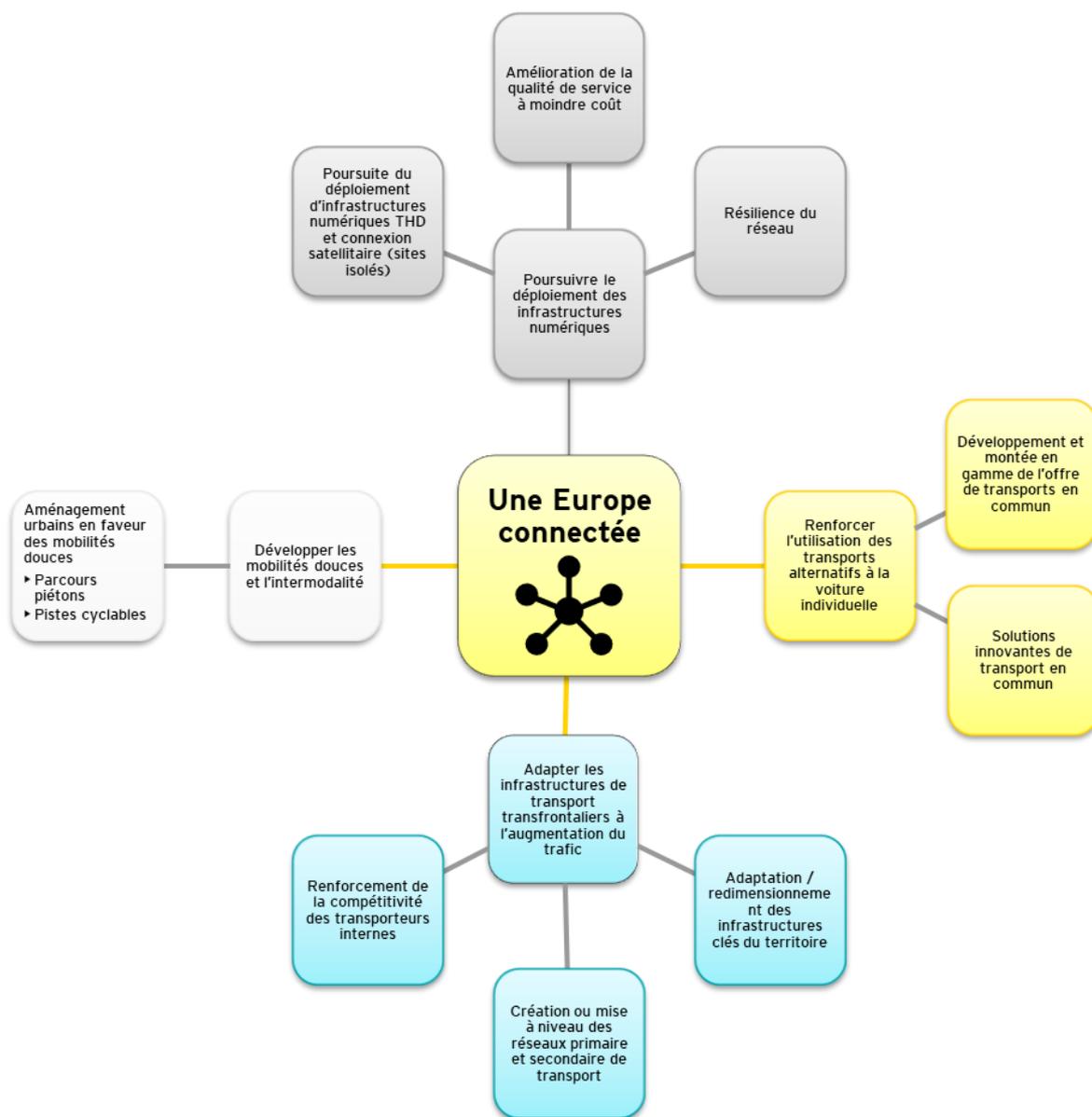
	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf / Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
	<p>Adapter les infrastructures de transport à l'augmentation du trafic</p>	<p>concentration thématique (OS2) afin de pouvoir répondre à l'ampleur des besoins et dans la mesure où il participe aux efforts de lutte contre les émissions de CO2.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des besoins persistants d'adaptation du réseau routier en Guyane, concentré sur le littoral et faiblement développé dans les communes de l'intérieur. ▶ Le trafic aérien et portuaire ne cesse d'augmenter dans les RUP conduisant à un besoin d'améliorer les capacités et la qualité des infrastructures portuaires et aériennes afin d'assurer une continuité territoriale. Les besoins de mobilité nécessitent de soutenir les transporteurs participant à la continuité territoriale. 			<p>tants en matière de transports dans les territoires et dans les villes</p>
<p>iii. Mobilité urbaine</p>	<p>Développer les mobilités douces et l'intermodalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les alternatives au véhicule thermique individuel sont encore très peu développées sur les territoires, mais se mettent en place peu à peu. ▶ Le déploiement de linéaires de pistes cyclables, et de parcours piétonnisés dans les centres-villes est en particulier un enjeu important 			

3.3 Réflexions sur la mise en œuvre

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
OS 3.i - Renforcer la connectivité numérique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets d'infrastructures TIC peuvent être particulièrement complexes et longs à mettre en œuvre, une identification dès le début de la programmation des projets suffisamment matures pour être programmés dès le début de la programmation semble donc nécessaire afin d'assurer la consommation des crédits ▶ Le positionnement d'acteurs privés sur le marché des TIC a également pu conduire les AG à des réorientations budgétaires sur la programmation. Des échanges réguliers avec les acteurs impliqués dans ce domaine devrait ainsi permettre d'identifier au plus vite les éventuelles évolutions contextuelles afin d'adapter la programmation le plus rapidement possible si nécessaire ▶ La définition des besoins d'aménagement et d'infrastructures doit se faire de manière souple sur le plan des technologies mobilisables en raison de l'évolution rapide des technologies dans le domaine du numérique. 	<p>Au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan France Très Haut Débit ; <p>Au niveau régional ou infra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SDTAN ; - Plans de mobilité urbaine ; - Plan global de déplacement ; - Schémas régionaux d'infrastructures de transport.
OS 3.iii - Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets des aéroports et des ports sont en général inclus dans des planifications pluriannuelles des opérateurs permettant une vision sur les besoins en matière de cofinancement. Compte-tenu de l'ampleur des besoins existants, notamment en Guyane, il conviendra d'arbitrer rapidement sur la contribution de l'enveloppe à la couverture des besoins identifiés (notamment en Guyane). ▶ Ces projets ambitieux d'infrastructures de transport, notamment transports en commun nécessitent de passer par de nombreuses étapes de validation du projet qui peuvent ralentir la réalisation des ouvrages. Pour ne pas mettre en difficulté le programme en termes de dégagement d'office et au regard des nouvelles règles de dynamiques de consommation, il conviendra de découper ces grands projets en phase et de programmer les phases successives. 	
OS 3iv - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable		

3.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Figure 3 - Exemples de mesures possibles dans les programmes 2021-2027 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020



Source : Elaboration EY à partir des ambitions des autorités de gestion et des travaux réalisés

4 OS4 – Une Europe plus sociale

L'objectif stratégique 4 est dédié au soutien à une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux. Il est décliné en quatre objectifs spécifiques FEDER et onze objectifs spécifiques FSE+ :

FEDER :

- ▶ OS 4.i - Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale ;
- ▶ OS 4.ii - Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures ;
- ▶ OS 4.iii - Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux ;
- ▶ OS 4.iv - Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les besoins de santé primaires ;

FSE+ :

- ▶ OS i. - Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale ;
- ▶ OS ii. - Moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité ;
- ▶ OS iii. - Promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé ;
- ▶ OS iv. - Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques ;
- ▶ OS v. - Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous ;
- ▶ OS vi. - Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle ;
- ▶ OS vii. - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi ;
- ▶ OS viii. - Promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms ;
- ▶ OS ix. - Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité ; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale ; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée ;

- ▶ OS x. - Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants ;
- ▶ OS xi. - Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement.

4.1 Rappel du cadre européen

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
FEDER			
OS 4.i - Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale	N.A.		Absence de besoins identifiés dans le document
OS 4.ii - Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures	4.i.A	BHP	Dans les régions ultrapériphériques, mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et d'améliorer les infrastructures existantes
OS 4.iii - Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	4.iii.A	BHP	Encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers et, dans les régions ultrapériphériques, améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables, en particulier pour : <ul style="list-style-type: none"> - élaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active;
OS 4.iv - Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé grâce au développement des infras-	4.iv.A	BHP	Dans les régions ultrapériphériques, améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables, en particulier pour : <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et à améliorer les

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
structures, y compris les besoins de santé primaires			infrastructures existantes, en passant d'un modèle centré sur l'hôpital à davantage de soins de santé ambulatoires, primaires et de proximité
FSE+			
Emploi (Os I. A Iii.) EMPLOI	Constats : La France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées françaises.		
	A1	BHP	Améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, de promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et de moderniser les institutions et les services du marché du travail, en particulier pour :
	A2	BHP	- Mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, en particulier dans les régions ultrapériphériques
	A3	BHP	- Fournir un soutien intégré et des formations qui soient adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives
	A4	BHP	- Soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recrutement et à lutter contre les discriminations
	A5	BHP	- Apporter un soutien à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat (social)
	A6	BHP	- Anticiper l'évolution à long terme de l'emploi dans la conception des stratégies nationales et régionales en matière de compétences
	A7	BHP	- Moderniser les institutions et les services du marché du travail en faveur d'une approche intégrée
EDUCATION, FORMATION, APPRENTISSAGE (OS iv, v et vi)	Constats : La France souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, à un accès inégal à la formation continue, ainsi qu'à un taux élevé de décrochage scolaire dans les régions défavorisées et dans les régions ultrapériphériques.		
	B1	BHP	Améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de formation

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
			inclusifs et de qualité ainsi que l'achèvement de ces cursus, en particulier pour les groupes défavorisés, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des systèmes flexibles de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences, et en particulier :
	B2	BHP	- Fournir un soutien et des informations ciblés pour prévenir le décrochage scolaire, en particulier dans les régions ultrapériphériques
	B3	BHP	- Apporter un soutien ciblé à l'intervention précoce, y compris par le biais des écoles de la deuxième chance
	B4	BHP	- Développer les compétences des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et du personnel de l'enseignement supérieur
	B5	BHP	- Faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, en particulier dans les régions ultrapériphériques
	B6	BHP	- Promouvoir l'enseignement et la formation professionnels comme parcours professionnel de qualité et renforcer la formation par le travail
	B7	BHP	- Améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences
	B8	BHP	- Fournir des services d'orientation et de formation continues pour la mobilité professionnelle
INCLUSION SOCIALE ET SANTE (OS vii à xi)	Constats : L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques.		
	C1	BHP	Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers et, dans les régions ultrapériphériques, d'améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables, en particulier pour :
	C2	BHP	- Elaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active
	C3	BHP	- Soutenir les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour une main-d'œuvre diversifiée

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Réf.	Niveau de priorité	Synthèse
	C4	BHP	- Organiser des actions de sensibilisation et d'engagement afin de lutter contre les discriminations

4.2 Identification des enjeux prioritaires

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf. Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
FEDER					
Emploi i.	Couvrir les besoins en matière de structures d'insertion sociale afin de lever les freins vers l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de chômage de la population entre 18% et 23% contre 8% en métropole, particulièrement élevé chez les moins de 30 ans ▶ Taux de pauvreté (seuil local) entre 20% et 30% contre 14% en métropole ▶ Un maillage territorial insuffisant des structures sociales pour assurer un accompagnement vers l'emploi. 	4.i	N.A.	☹️ Pas de mention des besoins en infrastructures pour l'emploi dans l'annexe D
Education / formation ii.	<p>Poursuivre la rénovation des écoles, collèges, lycées, universités et augmenter les capacités d'accueil pour coller aux besoins démographiques (Guyane)</p> <p>Développer les infrastructures de formations, afin notamment de mieux couvrir l'intégralité des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des capacités d'accueil qui ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes, en Guyane en particulier, du fait notamment de la croissance de la population : A titre d'exemple, 10 projets d'extension ou de construction de collèges et ou lycées prévus au contrat de convergence 2019-2022 ▶ Des besoins de modernisation et d'adaptation des infrastructures existantes, notamment sur les équipements parasismiques des structures d'apprentissage ▶ Des infrastructures de formation concentrés dans les zones urbaines ce qui ne répond pas pleinement aux besoins du fait notamment des difficultés de mobilité sur les territoires ▶ Des besoins importants de moderniser les infrastructures de formation existantes afin d'assurer l'efficacité de l'accompagnement dispensé ▶ La zone souffre d'une pénurie de personnel médical et paramédical justifiant le développement d'une offre de formation en santé (0,7 médecin pour 1000 	4.ii	4.i.A	😊

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf. Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
		hab. dans la zone vs 0,9 sur la France entière). La Guadeloupe prévoit de soutenir le développement du Campus Santé pour la formation de personnel médical et paramédical et comprenant tous les services aux étudiants.			
iii.intégration	Faciliter l'accès au logement pour les personnes défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre important de logements indignes et insalubres, en particulier pour les personnes défavorisées. ▶ Des difficultés d'accès au logement notamment pour les étudiants et stagiaires constituant un frein à la mobilité des jeunes et des professionnels. 	4.iii	4.iii.A	☹ Pas de mention des besoins en infrastructures pour l'inclusion dans l'annexe D
iv. Santé	Développer les maisons de santé sur les territoires et augmenter les capacités d'accueil de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes notamment)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une croissance démographique en Guyane qui occasionne des besoins croissants en matière d'infrastructures dans le champ de l'action sociale, de la santé et de l'accès aux services publics ▶ Un vieillissement de la population aux Antilles générant des nouveaux besoins en matière de prise en charge des personnes dépendantes. ▶ Des difficultés d'accès aux soins pour les territoires les plus isolés, et un nombre de médecins globalement plus faible que la moyenne française (respectivement 0,45, 0,72 et 0,84 en Guyane, Guadeloupe et Martinique vs 0,93 en moyenne en France). 	4.iv	4.iv.A	😊

Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf. Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
FSE +				
Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des personnes inactives ainsi que les créateurs d'entreprises, avec une attention particulière envers les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un taux de chômage près de deux fois supérieur (entre 17% et 23%) à celui de la France entière couplé à un niveau de qualification faible de la population (42% à 55% des adultes non diplômés vs 30% au niveau national) justifiant un accompagnement vers l'emploi renforcé. ▶ Un taux de chômage des 15-24 ans encore plus préoccupant (entre 49 % et 55% selon les régions vs 21% au niveau national) nécessitant des dispositifs d'insertion renforcés (RSMA, LADOM) ▶ Une bonne dynamique de création d'entreprises dans la zone. ▶ Un secteur de l'ESS dynamique et à fort potentiel 	OSi	A1, A2, A3, A5, A7	 La modernisation des institutions et des services n'est pas jugée comme prioritaire
i. Poursuivre la structuration des filières économiques et renforcer les compétences RH des acteurs afin d'adapter au mieux l'offre de formation aux besoins du marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une structuration de l'offre de formation qui nécessite d'être poursuivie et mieux adaptée aux besoins du marché du travail ▶ Des démarches GPEC encore peu enclenchées sur les territoires, de même que la structuration des filières stratégiques ▶ Des capacités et compétences RH des entreprises limitées du fait notamment de la prépondérance des entreprises unipersonnelles 	OSii	A6	

		Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf. Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D	
ii. Education, formation et apprentissage		Lever les freins à l'accès au marché du travail, en particulier pour les femmes et les seniors	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des inégalités hommes-femmes encore prégnantes sur les territoires, marquées par une part importante des familles monoparentales dans la zone (autour de 40% vs 16% au niveau national), et un taux de fécondité encore élevé en Guyane. ▶ Un vieillissement de la population en Martinique et Guadeloupe renforçant les enjeux d'intégration des seniors sur le marché de l'emploi. 	OSii i	A4	😊	Les besoins mentionnés dans l'annexe D diffèrent légèrement des besoins identifiés dans la zone.
		Développer des dispositifs d'éducation innovants et poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire afin d'assurer l'acquisition d'un socle de compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des enjeux prépondérants de décrochage scolaire ▶ Un décrochage universitaire également important du fait notamment des orientations subies ▶ Un taux d'illettrisme de la population important ▶ Une population allophone mal prise en charge ▶ Des besoins en mobilité des étudiants 	iv.	B1, B2, B3, B5	😞	
		Poursuivre les dispositifs de formation des demandeurs d'emploi afin d'assurer leur intégration durable sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un niveau de qualification de la population qui demeure plus faible que sur le territoire métropolitain ▶ Des formations en alternance, facilitant l'intégration sur le marché du travail, insuffisamment développées ▶ Des besoins de mobilité des demandeurs d'emploi en formation vers la métropole, l'UE et les autres pays de la zone afin de répondre à l'ensemble des besoins 	v.	B6 B7	😞	

	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf. Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
	Poursuivre l'appui à l'employabilité des actifs via la formation continue, en particulier en ce qui concerne les compétences numériques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des entreprises ayant des difficultés à développer et mettre en œuvre les plans de formation de leurs salariés afin d'assurer le maintien en emploi des actifs ▶ Des besoins de mobilité des actifs vers la métropole, l'UE et les autres pays de la zone pour poursuivre leur montée en compétences et maintenir leur employabilité ▶ Un taux d'illectronisme dans les DOM de près de 10 points supérieur à celui observé en France métropolitaine (26,3% vs. 16,3%) en 2019 (INSEE) malgré la pertinence du numérique pour désenclaver ces territoires isolés du reste du territoire national et européen 	vi	B7 	
iii. Inclusion sociale	Développer des dispositifs d'accompagnement adapté à la prise en charge des communautés marginalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un besoin d'accompagnement renforcé des populations marginalisées qui rencontrent des difficultés multiples dans leur insertion sociale et professionnelle ▶ Des enjeux de prise en charge des migrants importants sur le territoire guyanais et en particulier de l'immigration clandestine 	viii	C1, C2 	Les besoins plus spécifiques mentionnés dans l'annexe D ne se retrouve pas nécessairement dans les besoins identifiés dans la zone.
	Améliorer l'accès aux services de soins et aux services de proximité via notamment des dispositifs innovants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des territoires et zones isolés des services de soins et autres services publics ▶ Des initiatives innovantes promouvant « l'aller vers » qui mériteraient d'être renforcées (soins itinérants, accompagnement à la mobilisation des dispositifs d'aides existants...) 	ix.	C1 	

Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS	Correspondance aux orientations de l'annexe D Réf. Adéquation	Observations éventuelles au regard de l'annexe D
Poursuivre et renforcer les dispositifs dédiés à l'inclusion sociale des populations les plus démunies	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des taux de pauvreté largement supérieurs à la métropole ▶ Un manque de connaissance des dispositifs d'aide existants ▶ Des enjeux importants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales 	x.	C1,C2	😊
Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des taux de pauvreté qui s'accompagnent d'un état de santé général dégradé caractérisé par une prévalence de l'obésité, et des phénomènes de carences alimentaires en particulier en Guyane. 	Xi	N.A.	

4.3 Réflexions sur la mise en œuvre

OS identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
--------------	-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Objectifs spécifiques relatifs au FSE+

Accompagner les structures, en particulier associatives, vers la mobilisation des financements européens

- ▶ La programmation 2014-2020 a été marquée par les difficultés à mobiliser les structures des territoires sur les dispositifs financés par le FSE du fait de la complexité à mobiliser ces financements ainsi que d'un manque de disponibilité de la trésorerie de ces structures associatives et une faible capacité administrative pour gérer les exigences de suivi.
- ▶ Le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'insertion pour la période 2021-2027 nécessite cependant de s'appuyer sur ces structures qui développent des projets particulièrement pertinents pour les territoires et porteurs d'innovation sociale
- ▶ Un renforcement de l'accompagnement de ces structures pour le montage et la gestion des dossiers et le renforcement de leurs capacités administratives est ainsi une condition clé pour permettre la mise en œuvre des futurs programmes
- ▶ La simplification des processus de gestion des fonds européens est également un enjeu important. Elle passe par la formation des structures, la stabilité des règles de gestion, la mobilisation des OCS ainsi que des outils de pilotage et de gestion adaptés

Assurer la définition de lignes de partage claires dès le début de la programmation

- ▶ La lisibilité des aides disponibles pour les structures a pu être complexe pour les structures durant la période 2014-2020. Les lignes de partage, parfois peu claires ou complexes entre les PO Etat et régionaux ont pu également causer des retards et des difficultés d'accès aux aides
- ▶ Les évolutions envisagées dans le cadre de la future programmation pourraient encore complexifier la mobilisation des aides par les acteurs du territoire.
- ▶ Il apparaît donc nécessaire de définir des lignes de partage le plus clairement possible dès le début de la programmation entre le PO national, les dispositifs gérés localement par les services de l'Etat, les PO portés par les régions et les subventions globales portées par d'autres collectivités

Au niveau national :

- ▶ Le livre bleu « Outre-mer » a été élaboré pour traduire les ambitions et engagements de l'Etat. Il contient de nombreuses mesures sur la situation sociale dans les RUP, que ce soit sur les thématiques de santé, d'inclusion, et sur l'accès aux différents droits sociaux de manière général.
- ▶ Le plan d'investissements dans les compétences (2018) soutient massivement la formation des demandeurs d'emploi dans les DOM.
- ▶ Les dispositifs de droit commun des organismes nationaux (type POLE EMPLOI, CAF) constituent un socle de mesures financières et d'accompagnement vers l'insertion et vers l'emploi.
- ▶ Plan pauvreté 2018
- ▶ Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) 2019

Au niveau régional :

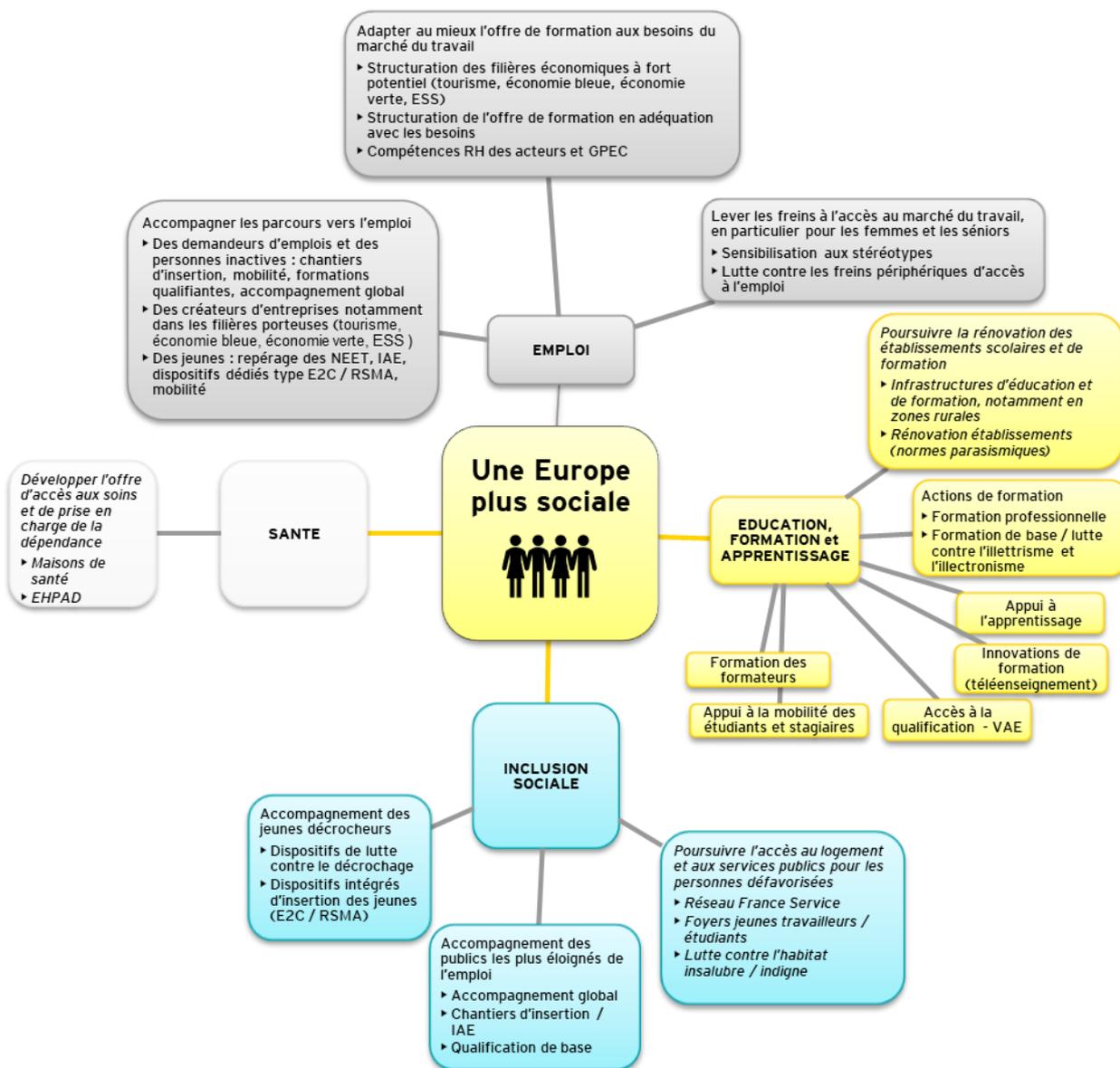
- ▶ Le projet régional de santé porté par l'ARS au niveau régional définit les ambitions en matière d'infrastructures de santé et de parcours de soin.

Mobiliser l'ASRUP (ou le FSE+) pour financer la mobilité intra-territoriale et avec la métropole, notamment dans le cadre d'actions de formation et de parcours vers l'emploi

- ▶ Les difficultés de logement ou de transport constituent souvent un frein à l'entrée en formation ou l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont le plus éloignés, notamment en Guyane où l'offre de formation est inévitablement limitée dans les communes de l'intérieur, et les déplacements onéreux.
 - ▶ Par ailleurs, les possibilités offertes par une meilleure mutualisation de l'offre de formation et les offres d'emploi avec l'hexagone restent limitées en raison des frais de transport prohibitifs. L'aide à la mobilité, pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle ou pour les organismes de formation, constitue un appui qui favorise indéniablement l'accès à un catalogue plus large de formation et à des bassins d'emploi.
- ▶ Les Conseils départementaux et CCAS déploient des travailleurs sociaux dans les territoires pour accompagner vers l'insertion. L'action du département est généralement formalisée dans le plan départemental d'insertion.
 - ▶ Stratégie de lutte contre la pauvreté
 - ▶ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

4.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Figure 4 - Exemples de mesures possibles dans les programmes 2021-2027 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020



Source : Elaboration EY à partir des ambitions des autorités de gestion et des travaux réalisés. Les mesures en italique relèvent du FEDER tandis que les autres relèvent du FSE+

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Ministère des outre-mer
Direction générale des outre-mer
Sous-direction des politiques publiques
Bureau des politiques européennes, d'insertion régionale et de valorisation de l'outre-mer
leana.rulle@outre-mer.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.outre-mer.gouv.fr